

Fiche-action n°S5

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées »

Situation et justification :

Il est utile d'agir sur l'environnement pour faciliter l'intégration des personnes handicapées et leur assurer des déplacements sécurisés. Les autorités de la commune de Chêne-Bourg se préoccupent de ces questions et de fortes impulsions ont déjà été données au cours de ces dernières années pour équiper des espaces publics de la commune. On peut citer en particulier :

- les aménagements spécifiques de la salle communale (Point Favre) tels que l'ascenseur qui dispose de touches en braille et la « boucle magnétique » de la salle principale qui permet aux malentendants disposant d'une aide auditive de capter le son véhiculé sous forme de signaux électriques ;
- les trottoirs de la commune dont le niveau de rabaissement est adéquat et les aménagements tactiles installés pour les non-voyants (traversées de la rue de Genève) ;
- des lieux publics tels que le Parc Floraire et la mairie (les principales salles) qui permettent une circulation des personnes en fauteuil roulant ;
- les différentes infrastructures qui équipent les écoles de la commune, sachant qu'un enfant handicapé peut être rattaché à l'école qui répond le mieux à ses besoins en matière de mobilité et de sécurité.

Par ailleurs, la Conseillère administrative en charge de ces questions indique que les projets actuels de la commune sont appréhendés en prenant systématiquement en compte les besoins des personnes handicapées.

En plus des infrastructures publiques, l'intérêt des personnes handicapées est bien entendu aussi de pouvoir accéder (correctement et en sécurité) aux espaces privés tels que cafés, restaurants, coiffeurs, magasins d'alimentations, etc. Ce n'est souvent pas le cas et les transformations que devraient entreprendre les commerces représentent un coût éventuellement dissuasif pour les propriétaires et les gérants de ces établissements. Ce constat a donné lieu, en juillet 2004, à la création du « Fonds Helios » (Handicap, ELimination des Obstacles Sociaux) par le Département de l'action sociale et de la santé et avec le soutien de la Fondation Hans Wilsdorf. Ce fonds¹ soutient financièrement, dans le canton de Genève, les travaux de transformations architecturales visant à favoriser l'accessibilité des lieux privés ouverts au public. Le principe est le suivant : un tiers du coût est financé par l'Etat de Genève, un tiers par la Fondation, le dernier tiers demeurant à la charge du propriétaire.

Le fonds Helios a été ouvert avec deux millions de francs suisses et une faible proportion de ce montant a été à ce jour utilisée².

Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » souhaitent que la commune de Chêne-Bourg fasse la promotion de ce fonds auprès des commerces de Chêne-Bourg. Ils relèvent encore que certains aménagements destinés aux handicapés sont souvent aussi très utiles pour les personnes valides qui ont une poussette.

Objectifs visés :

Favoriser l'accessibilité de lieux privés (commerces de Chêne-Bourg) aux personnes handicapées par la mise en œuvre de transformations ad hoc.

¹ Le Fonds Helios est présenté dans le site internet : <http://www.geneve.ch/fonds-helios>

² Appréciation donnée en décembre 2006 par la Conseillère administrative Mme Beatriz de Candolle et confirmée par M. Kurt Mäder de l'association Handicap Architecture Urbanisme (www.hau-ge.ch)

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette action trouve sa justification dans deux postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse³. Ces postulats concernent respectivement la « répartition équitable, égalité des chances » et le « renforcement de la cohésion sociale » :

- Postulat 4c : « L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée ».

- Postulat 5a : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».

Descriptif et mise en place de l'action:

Il s'agit d'une opération de communication destinée à encourager des commerces de la commune à bénéficier du fonds Helios.

La possibilité d'un financement au 2/3 pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux commerces doit être mise en évidence.

L'information peut aussi évoquer le « label développement durable » que l'Agenda 21 de la commune cherche à développer (voir fiche-action n°CP2) afin qu'il soit entre autres attribué aux commerces qui s'engagent concrètement sur la voie du développement durable.

Précisément, la mise en place de l'action pourrait passer par :

- la rédaction et l'envoi d'un courrier aux commerces de Chêne-Bourg,

- une annonce dans le journal « Le Chênois »,

- une information dans la lettre électronique « Chêne-Bourg_21 » et dans le site internet de la commune,

- une information directe faite par les ASM lors de leurs contacts avec les commerçants.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'information, de la sécurité et de la prévention, le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des affaires sociales, les Président-e-s des Commissions sociale et sécurité et prévention, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- les gestionnaires du Fonds Helios⁴,

- les commerçants de Chêne-Bourg,

- les ASM pour leur contribution à l'information auprès des commerçants.

Budget :

La préparation et la réalisation de cette information pourraient vraisemblablement se réaliser au sein de l'administration communale, donc sans budget spécifique.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de dossiers constitués et acceptés par le Fonds Helios

Suivi et amélioration continue :

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, ainsi que des éventuelles remarques et appréciations recueillies, évaluation des résultats périodiquement après une année, en vue ou non de relancer une information.

³ Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch>, chapitre développement durable)

⁴ Fonds Helios - p.a. Fondation Hans Wilsdorf - Case postale 1432 - 1227 Carouge